



Lettre d'information du Comité de quartier

N°8

Janvier 2021

2020 n'a pas été une année facile. C'est le moins que l'on puisse dire. Et voilà qu'avec cette pandémie chacun devient comme une menace pour l'autre. On a pourtant tellement besoin de solidarité et de chaleur. Une option tentante est de se replier sur soi-même. De fermer la porte. D'attendre que cela passe. Dans ce contexte inédit, le Comité de quartier de Bommel est cependant resté mobilisé. Ses membres ont continué à s'engager pour la qualité de vie dans le quartier.

Alors que nous entrons dans les premières semaines de 2021, cette newsletter voudrait partager avec vous quelques-uns des résultats obtenus depuis la lettre précédente. Et, bien sûr, il y a encore d'autres chantiers en route !



La vie du quartier vous intéresse ? N'hésitez pas à faire part de vos préoccupations à l'adresse : comite.bommel.namur@gmail.com.

Vous pouvez aussi rejoindre le Comité de quartier (notamment via le bulletin d'adhésion ci-joint).

**Et que 2021 soit pour chacune et chacun une année heureuse
qui vous permette de réaliser vos souhaits les plus chers !**

Des résultats concrets

En zigzags au bas de la chaussée de Louvain

Cette fois c'est fait : il y a un passage pour piétons au bas de la chaussée de Louvain face au ministère. C'est l'aboutissement positif de longues négociations pendant plus de cinq ans. Le Comité de quartier (CQ) a proposé d'utiliser la berme centrale et cette formule pratique a finalement pu rencontrer l'adhésion des divers interlocuteurs. Et ça marche. Désormais non seulement les élèves (très nombreux à cet endroit), mais aussi les riverains, peuvent traverser la chaussée de Louvain avec plus de sécurité et sans devoir faire de détours.



Site de la Baie des Tecks

Le Comité de quartier de Bomel a constaté que des réparations ont eu lieu sur le site des Abattoirs et en particulier au bâtiment de la Baie des Tecks. Cela avait été promis suite à nos démarches. Promesse tenue. Cependant, il reste encore à réparer certains mobiliers urbains et des spots au sol. Sans doute est-ce prévu prochainement. A suivre !

Le trait d'union manquant : le passage de la gare par l'entrée nord



Et si l'aménagement du passage de la gare pouvait combler le trait d'union manquant entre quartiers ? C'est un des grands souhaits des habitants et de ceux qui fréquentent l'endroit. Car cela ne concerne pas les seuls clients de la SNCB. Un tel projet passera nécessairement par un geste architectural fort sur la dalle et par une amélioration de l'entrée nord. La SNCB, le SPW et la Ville sont impliqués. Rien n'est donc simple. Mais le Bourgmestre a informé le CQ que toute l'entrée nord va être modernisée dans la seconde partie de 2021. Et le SPW nous a signalé qu'un nouvel éclairage va être placé dès le début de janvier. Ce sera déjà un réel progrès. Il s'agira ensuite de n'oublier ni les PMR ni le transit des cyclistes. Et un aménagement avec un certain prestige de l'espace de passage sur la dalle serait digne d'une gare multimodale et de la capitale wallonne. Après tout, faute d'une nouvelle passerelle ...

Passerelle d'Herbatte

Pétition d'usagers en décembre 2019 déjà, vifs débats au conseil communal, articles de presse, rien n'y a fait : depuis de nombreux mois, le blackout de la passerelle d'Herbatte continuait et l'hiver approchait de nouveau. Un vrai scandale ! Fin septembre, le CQ a pris le relais. Il a entrepris des démarches auprès d'Infrabel, de la Ville et d'ORES pour qu'au moins un dépannage soit effectué dans l'urgence, indépendamment de la rénovation complète de la passerelle (celle-ci est prévue par une convention entre la Ville et Infrabel signée en... 2018). Un consensus a pu être dégagé avec succès : la remise en fonction de l'éclairage a eu lieu le 19 octobre pour le plus grand bien de toutes et tous. On attend maintenant la rénovation annoncée.



Le trou noir sous le Pont de Louvain : éclairage et fresques



Suite aux démarches du CQ, le SPW s'est engagé à procéder dans un premier temps à l'amélioration de l'éclairage du « trou noir » sous le Pont de Louvain. A cet endroit, le trottoir reste en effet largement dans la pénombre. Ensuite, dans un second temps, un éclairage public sera installé entre le rond-point de Bomel et l'entrée du Boulevard d'Herbatte. Actuellement, il n'y a pas de point lumineux sur ce tronçon le long du ministère. En outre, le Bourgmestre nous annonce que le mur du fond sera l'objet de fresques artistiques. Il va s'agir d'un projet collaboratif en lien avec les ateliers des Abattoirs. On se réjouit que ces améliorations interviennent. Le plus vite sera le mieux.

Bon voisinage et qualité des logements

Une délégation du CQ a rencontré l'échevin de la cohésion sociale à propos de la convivialité dans l'espace public et de la qualité du logement dans le quartier. Philippe Noël a informé le CQ que la décision a été prise dans le cadre du plan de cohésion sociale d'élargir à Bomel la zone de travail des éducateurs de rue. Il faut savoir qu'ils sont tenus de respecter un périmètre précis. Les deux éducateurs de rue sont en train d'effectuer un diagnostic des problèmes du quartier. Un rapport sera fourni début 2021. Il pourra être l'occasion d'une « réunion de concertation sociale » entre les diverses associations et acteurs présents sur Bomel.

Par ailleurs une action systématique est entreprise par la Ville au sujet des logements inoccupés, abandonnés ou subdivisés sans permis et surpeuplés. C'est un des gros problèmes relevés par le CQ. Des constats sont effectués. Et après une phase de recherche de solutions à l'amiable avec les propriétaires, il y aura une phase de réquisition d'office (en 2022-2023). Si les propriétaires ne se conforment pas, ils seront contraints soit de remettre en état, soit de vendre. Parallèlement les locataires qui, eux, subissent concrètement la situation, seront relogés.

Coordonnées utiles
Coordination du plan
de cohésion sociale
aurora.deneffe@ville.namur.be

Plusieurs actions en cours

Propreté et incivilité

Les incivilités témoignent hélas de comportements déplorables : sacs poubelles qui traînent, souvent non réglementaires, gros objets à l'abandon sur le trottoir, poubelles publiques « bourrées », petits sacs « sauvages » au pied des poubelles publiques, etc. Et les « points noirs » sont souvent situés aux mêmes endroits : bas de la chaussée de Louvain, « patte d'oie » des rues de Bomel et d'Arquet, début de la rue Nanon et de la rue Piret-Pauchet, coin de la rue Nanon et de la rue Derrenne-Deldinne, autour de quelques abribus aussi... C'est mauvais pour l'image que l'on peut avoir de son propre milieu de vie. Les efforts des services de la Ville sont évidents. Pourtant les points noirs persistent.

Coordonnées utiles

Service Propreté publique :
0800/ 99.899 (numéro gratuit)
propreté.publique@ville.namur.be
Police :
environnement@polnam.be

Des expériences intéressantes ont eu lieu notamment à Ohey et à Floreffe. A Namur aussi, peut-être ? On attend pour bientôt le « plan local de propreté » promis.

Voir le reportage de Canal C

http://www.vivreici.be/videos/detail_une-appli-pour-lutter-contre-les-depots-sauvages-et-les-incivilités?videoid=1654786.

Voir aussi l'article de L'Avenir

https://www.lavenir.net/cnt/dmf20201215_01537630/une-premiere-a-liege-des-cameras-pour-pister-les-auteurs-de-dechets-sauvages

Zones bleues élargies

Fin novembre, le CQ a souhaité l'extension de la zone bleue avec carte de riverain rue de Bomel et avenue Arthur Procès. Il propose aussi l'aménagement du « parking malin » rue d'Arquet, ce qui régulerait en outre la vitesse à cet endroit. Et il insiste pour que toute nouvelle construction dispose obligatoirement d'emplacements hors voirie pour les véhicules ou de garages en nombre suffisant. Cela devrait réduire le volume de « voitures ventouses ».

De nouveaux passages pour piétons

Le CQ a introduit récemment plusieurs suggestions de nouveaux passages pour piétons : à l'angle des rues de Bomel et d'Artoisenet (carrefour dangereux), rue Nanon (face à la plaine de jeux), boulevard d'Herbatte et sur l'itinéraire de descente de la chaussée de Louvain (rue de la Montagne, avenue Procès et place Mgr Heylen). Une réponse est attendue. Elle devrait intervenir dans les prochains mois.

Sécurité des cyclistes : le rond-point de Bomel

Les cyclistes allant du rond-point de Bomel vers les rues d'Arquet et de Bomel devraient connaître un itinéraire plus facile. La réalisation d'une « remontée » cycliste vers les rues de Bomel et d'Arquet est prévue. Elle utilisera la berme de séparation dans le bas de la chaussée Louvain. Sa réalisation est prévue dans les prochains mois. C'est une demande du CQ depuis plusieurs années.

Sécurité des cyclistes : du Pont de Louvain à l'école d'Heuvy

Sur l'axe allant du Pont de Louvain à l'école d'Heuvy le CQ demande de résoudre deux problèmes de sécurité. D'une part la traversée du pont lorsqu'on va de l'îlot Léopold vers la chaussée de Louvain est particulièrement dangereuse. Et d'autre part, près de l'école d'Heuvy, il faut couper la circulation venant d'Herbatte. C'est aussi un passage très dangereux. La demande du CQ est que ces deux endroits soient sécurisés.

Des SUL pas nuls

Le « sens unique limité » (SUL) permet aux vélos de circuler à contresens d'un sens unique pour les voitures. C'est le cas dans de nombreuses rues de Namur. Le CQ souhaite la confirmation que les rues Gaillot, Lucien Namèche et Dewez soient bien en mode SUL comme cela avait été convenu lors d'une rencontre le 7 juillet 2019.

Budget participatif : trois projets à soutenir



Les projets retenus par la Ville dans le cadre du budget participatif seront soumis au vote des Namurois entre le 8 mars et le 28 mars 2021. Vous pourrez voter pour plusieurs projets. Pour plus de détails et pour voter : voir participation.namur.be ou 081/24.72.51 ou 081/24.86.90. Les trois projets ci-dessous sont soutenus par le CQ.

Parc d'Heuvy-Herbatte

Un groupe super dynamique de riverain(e)s des rues Léanne-Montagne a introduit un projet d'aménagement du parc d'Herbatte. L'idée des voisins et voisins est de mettre cet espace en valeur et d'en permettre un usage convivial. Le CQ appuie ce projet qui rencontre un de ses objectifs. Mobilisons-nous toutes et tous entre le 8 et le 28 mars 2021, pour que le projet récolte un maximum de suffrages. Faites-le savoir. On compte sur tous !

« Vélo social club »

Un second projet passionnant concernant Bomel appelle lui-aussi à notre mobilisation en mars 2021 afin d'être sélectionné grâce à un maximum de suffrages. C'est le « Vélo social club ». Il vise à créer un atelier vélo mobile pour apprendre aux jeunes et moins jeunes à entretenir leur vélo, effectuer de petites réparations et rouler en sécurité dans le trafic urbain. Les enfants et jeunes de Bomel, nombreux à rouler autour des Abattoirs avec des vélos parfois déglingués et sous-équipés, font partie du public-cible du projet. Le « vélo social club » est une initiative du GRACQ Namur, de l'AMO Passages et de l'Atelier vélo du Collectif des citoyens solidaires de Namur, avec le soutien du Comité de quartier de Bomel.

Le budget participatif... Qu'est-ce que c'est ?

Il s'agit d'un processus de démocratie participative qui consiste à mettre à la disposition des citoyens une partie ou l'entièreté d'un budget de collectivité.

A Namur, la première édition a été votée pour 2020. La Ville a débloqué une somme de 330 000 €. Tous les Namurois(es) (éventuellement regroupés en association) ont ainsi pu introduire un projet pour autant que ce dernier ait lieu sur le territoire de la commune de Namur, qu'il comporte une dimension collective et participative et qu'il vise l'intérêt collectif. Les projets devaient s'ancrer dans l'une des thématiques suivantes : l'environnement, la dimension sociale, l'amélioration du cadre de vie.

<https://participation.namur.be/le-budget-participatif/quest-ce-que-cest>

Se reconnecter à la nature et aux autres

Le projet "Au jardin d'Antoine" vise à créer un lieu de partage, de convivialité, de rencontres, de jeux, d'expérimentation, de formation, de fête, d'expression culturelle et artistique, pour et par les habitants et professionnels des associations du quartier. Empreintes, à l'initiative du projet, propose d'aménager le site en plusieurs zones distinctes : convivialité / biodiversité / art / paysage / permaculture exploratoire. Plusieurs partenaires sont d'ores et déjà associés pour garantir la participation de publics différents, issus de milieux culturels variés. Belle mise en valeur, à soutenir, d'un coin de verdure du quartier !

Et si on se racontait des histoires ?



Vive la cavalerie !

Que pensez-vous d'un petit jeu récréatif pour se soutenir le moral en cette période compliquée ? Qui peut dire où est placé ce signal ? Ne cherchez pas du côté de la ferme de Berlacomine. Non ce n'est pas là. Ni non plus aux carrières d'Asty Moulin. Où y a-t-il donc un espace prévu pour les grandes chevauchées ? Vous donnez votre langue au chat ? Surprise et stupéfaction : ce signal est ... à l'entrée (et à la sortie) du trottoir du Pont de Louvain (côté îlot Léopold). Distraction ? Stock épuisé ? Incompétence ? Amour des chevaux ? Mystère ! Le CQ se bat actuellement pour qu'un marquage au sol distingue une zone partagée entre piétons et cyclistes sur le trottoir du pont. Aurait-il oublié les cavaliers ?

Le tunnel disparu

Une passerelle métallique a été inaugurée en 1913 suite à l'agrandissement de la gare de Namur. Elle sera utilisée jusqu'en octobre 1979. A cette date, suite à une convention entre la SNCB, la Ville et le « Fonds des routes », la passerelle a été démontée. En contrepartie un couloir public sous voie (KM 61 523), distinct du couloir d'accès aux quais (KM 61 541), a été aménagé. Il a permis la liaison entre le Boulevard du Nord et la Place de la station. Ce nouveau passage public a été mis en service le 24 octobre 1979. Mais ce passage public sous voies (KM 61 523), construit explicitement en remplacement de la passerelle, a disparu avec la fin des travaux liés à la dalle (2002). En fait, la SNCB l'a ni plus ni moins transformé en de nouveaux accès aux quais. La SNCB est ainsi redevable d'un passage public que ne compense pas le passage par le dessus de la dalle ni pour les piétons, moins encore pour les cyclistes.





Formulaire d'adhésion 2021

Vous avez envie de vous impliquer davantage et dans la mesure de vos moyens ?

Merci de renvoyer le talon ci-dessous

(par mail à comite.bomel.namur@gmail.com ou par courrier à Pierre de Saint-Georges, avenue A. Procès 17/D, 5000 Namur)

Nom, prénom :

Adresse complète :

Tél :

Gsm :

Adresse mail :

Nous vous proposons de participer selon trois modes possibles en fonction de vos souhaits et de vos disponibilités. Merci de cocher une de ces 3 cases :

Je pose ma candidature comme membre effectif 2021 et je verse 5 euros minimum au compte du Comité de quartier de Bomel n° BE68 0688 9238 1334 (avec la mention « candidat effectif »)

- *Vous êtes membre de l'Assemblée générale (AG) avec droit de vote après acceptation de votre candidature par le Conseil d'administration (CA)*
- *Vous participez à l'AG annuelle*
- *Vous recevez les invitations à toutes les réunions du CA et vous participez librement aux activités selon vos disponibilités*
- *Vous recevez les rapports des réunions*

Je me déclare membre sympathisant 2021 et je verse 5 euros minimum au compte du Comité de quartier de Bomel n° BE68 0688 9238 1334 (avec la mention « membre sympathisant »)

- *Vous êtes invité à l'Assemblée générale (AG) mais sans droit de vote*
- *Vous recevez le rapport de l'AG*
- *Vous êtes tenu au courant de toutes les activités publiques du Comité de quartier*
- *Vous participez librement aux activités selon vos disponibilités*

Je ne souhaite pas être membre mais je souhaite être informé des activités du Comité de quartier de Bomel.

- *La cotisation est libre et non obligatoire (compte du Comité de quartier de Bomel n° BE68 0688 9238 1334)*

Date et signature :